



Pour répondre aux appels jurys FIPRESCI Merci de bien lire le document suivant

IMPORTANT

Merci de bien consulter les conditions spécifiques indiquées dans la circulaire de la FIPRESCI :

Prise en charge (le plus souvent transport et hébergement, mais parfois hébergement seulement), type de supports concernés (le plus souvent ouvert à tous, mais il y a parfois des restrictions). Nous recevons encore des candidatures qui ne tiennent pas compte de ces conditions pourtant clairement indiquées.

Chers adhérents,

Je me permets de vous rappeler certains principes et règles concernant les appels à candidature pour participer aux jurys de la FIPRESCI, qui ne sont malheureusement pas toujours respectés et rendent parfois notre travail plus difficile.

1) Qui peut poser sa candidature ?

Tous les adhérents du SFCC à jour de leur cotisation peuvent postuler pour un jury. Cependant, il est nécessaire avant votre première demande de remplir un formulaire d'enregistrement à la FIPRESCI que Marion tient à votre disposition. Si vous pensez devoir postuler prochainement, n'hésitez pas à demander ce formulaire dès à présent.

Merci de bien vouloir prendre note des recommandations et/ou restrictions accompagnant l'annonce de chaque festival : certains festivals (rares) n'acceptent que la presse écrite ou de grands quotidiens, d'autres des spécialistes de genres ou cinématographies régionales, d'autres encore (nombreux) sont recommandés aux jeunes critiques et peuvent être une porte d'entrée pour nos adhérents souhaitant participer à leur premier jury.

2) Quand poser sa candidature ?

Dès réception de la circulaire de la FIPRESCI et/ou de l'appel à candidatures envoyé par le bureau du SFCC.

3) Comment poser sa candidature ?

Il suffit d'envoyer votre candidature par mail à Marion Dubois-Daras avant la date limite portée sur chaque appel, au moyen du formulaire « jury request ». **Il est indispensable d'indiquer le(s) support(s) (presse écrite, tv, radio, internet) dans le(s)quel(s) vous pourrez rendre compte du festival concerné. La FIPRESCI considère désormais comme nulles les candidatures sans mention d'un support. Nous ne pouvons donc les traiter.**

4) Participation financière

Les adhérents sont priés d'envoyer un chèque de 50 euros à l'ordre du SFCC en même temps que leur demande de candidature (un seul chèque de 50 euros pour une ou plusieurs demandes). Celui-ci ne sera encaissé que dans le cas où la candidature est effectivement acceptée par la FIPRESCI. Dans le cas contraire, il sera conservé pour de prochaines demandes ou vous sera retourné. Pour rappel, cette participation est facturée par la FIPRESCI au Syndicat à chaque fois qu'un de ses membres participe à un jury.

Merci d'avance de bien vouloir respecter ces procédures, dans l'intérêt de tous. Des candidatures bien présentées augmentent les chances de l'ensemble de nos adhérents de participer régulièrement à des jurys.

Bien cordialement,

Le responsable pour la coordination FIPRESCI,
Grégory Valens